

L'IMPACT ÉCONOMIQUE IMMÉDIAT DE LA CRISE SANITAIRE LIÉE AU COVID-19 À LA RÉUNION



Comptes Économiques
Rapides pour l'Outre-mer



UNE BAISSÉ D'ACTIVITÉ SANS PRÉCÉDENT DE 28 %

Depuis le déclenchement de la crise sanitaire liée au Covid-19, l'Insee propose toutes les deux semaines un point de conjoncture au niveau national, dans lequel une estimation de la baisse d'activité est produite. Le point de conjoncture national qui est diffusé ce jour fournit une nouvelle estimation de la baisse d'activité, mais aussi pour la première fois une analyse des disparités régionales ou départementales en la matière.

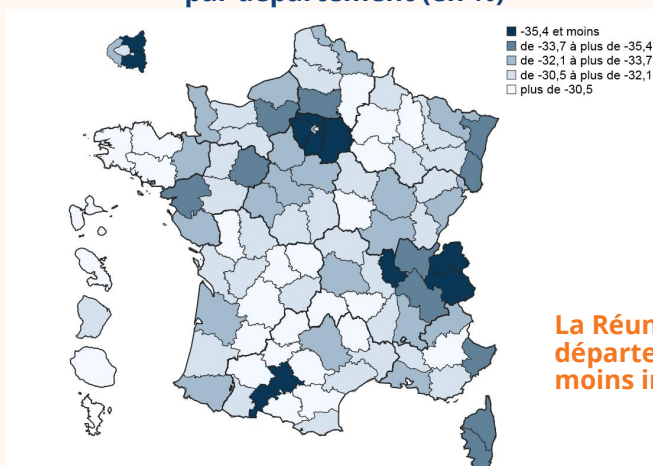
À La Réunion, l'Agence française de développement, l'Institut d'émission des départements d'outre-mer et l'Insee ont collaboré, dans le cadre du partenariat Cerom, pour réaliser le même exercice qu'au niveau national d'évaluation de l'impact économique immédiat de la crise sanitaire.

La perte d'activité immédiate liée à la crise sanitaire du Covid-19 à La Réunion est évaluée à 28 %. Elle est légèrement inférieure à celle constatée au niveau national (33 %) du fait notamment du poids plus important dans l'économie réunionnaise du secteur public qui amortit cette baisse. Dans le commerce, la contraction de l'activité est évaluée à 60 %, contribuant pour 6 points sur les 28 % de perte d'activité totale. Les entreprises de la construction, quasi à l'arrêt, contribuent à 5 points de la baisse totale. La contraction importante de la consommation d'électricité (jusqu'à -20 % en journée par rapport à la normale) illustre ce ralentissement sans précédent de la vie économique.

Les dispositifs d'aide sont largement mobilisés, notamment le chômage partiel qui concerne plus de 100 000 salariés à fin avril, soit 56 % de l'emploi salarié privé, mais aussi les prêts bancaires garantis par l'État (376 millions d'euros pré-accordés au 24 avril). Les craintes sur les conséquences sociales de la crise restent néanmoins fortes : à La Réunion quatre salariés sur dix et un non-salarié sur deux exercent dans un secteur dont l'activité est réduite de plus de 50 %.

Un point positif sur l'environnement, la chute du trafic routier se traduit en une baisse des émissions de gaz allant jusqu'à -70 %.

Estimation des baisses d'activités par département (en %)



La Réunion parmi les départements les moins impactés

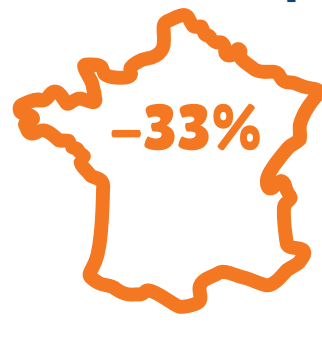


Une baisse d'activité sans précédent

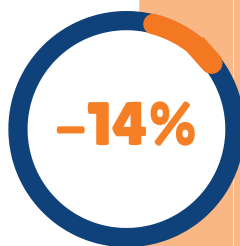
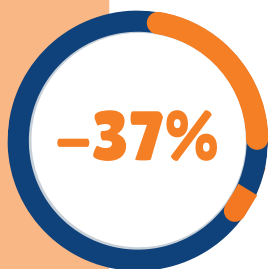


28%
de baisse d'activité
immédiate à La Réunion

En France métropolitaine



Secteur marchand



Secteur non marchand



**40% des salariés et 50% des non-salariés
appartiennent à des secteurs impactés par une
baisse d'activité supérieure à 50 %**

Des effets économiques de la crise contrastés selon les activités



Commerce

-60%

Premier contributeur à la
baisse d'activité totale



Construction

-80%



Hotellerie-restauration

-84%



Transport et entreposage

-65%

Une baisse d'activité aux fortes conséquences



102 000 salariés en chômage partiel

2 500 prêts garantis par l'État pour soutenir la trésorerie des entreprises



30,7 millions d'euros d'aides au titre du fonds de solidarité



20% d'électricité consommée en moins en journée la semaine



Moitié moins de billets versés au guichet de l'IEDOM



Moitié moins de mesures de dioxydes d'azote liées au trafic routier



Publication Cerom et Point de conjoncture national Insee

Cette première mesure des effets directs de la période de confinement sur le produit intérieur brut et de ses conséquences fait état de l'ampleur du choc économique de cette crise sanitaire. Elle n'est toutefois qu'une première étape dans l'évaluation globale de la crise, puisque la reprise dépendra largement des ajustements des agents économiques et des contraintes extérieures, et par suite du temps qu'il faudra pour que les secteurs retrouvent le même taux d'activité qu'avant la crise sanitaire. Ce processus sera vraisemblablement progressif et différent selon les secteurs d'activité, il sera plus ou moins rapide à La Réunion qu'en métropole. Il fera l'objet d'une ou plusieurs évaluations ultérieures.

Le partenariat pour les Comptes économiques rapides pour l'Outre-mer (CEROM) réunit, depuis 2004, les Instituts d'émission (IEDOM-IEOM), l'Agence française de développement (AFD), et les instituts de statistique intervenant dans les Départements et Collectivités d'Outre-mer: l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), l'Institut de la statistique et des études économiques de Nouvelle-Calédonie (isée), l'Institut de la statistique de Polynésie française (ISPF). Il a pour objectifs l'élaboration des comptes rapides, la modélisation de l'évolution des économies et la publication d'analyses macro-économiques et thématiques sur les départements et collectivités d'Outre-mer.